



Vitry-le-François

ARRETE N° 877

REGLEMENTATION PERMANENTE

CIRCULATION INTERDITE AUX VEHICULES
CHEMIN DE LA BASSE FAUVARGE

CIRCULATION



Le Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANCOIS,

- Vu les articles L.2213.1 à L.2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8 et R. 411-25,
- Vu la loi de décentralisation n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,
- Vu le décret n° 64-262 du 14 mars 1964,
- Considérant que la portion du Chemin de la Basse Fauvarge (située entre la Rue de l'Abbé Gouget et le Chemin de la Fontaine Ludot) est propice à des dépôts sauvages d'ordures et que sa fréquentation en terme de circulation de véhicules à moteur y est très faible,
- Vu l'avis favorable du Bureau Municipal.

ARRETE

ARTICLE 1/ - CIRCULATION :

La circulation sera interdite à tous les véhicules à moteur sur la portion du Chemin de la Basse Fauvarge précitée.

La circulation sera autorisée aux bicyclettes (y compris les modèles électriques dont la vitesse n'excède pas 25 km/h) ainsi qu'aux piétons.

ARTICLE 2/ - PRESCRIPTIONS :

Les prescriptions énoncées dans l'arrêté feront l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de l'instruction sur la signalisation routière et donneront lieu à l'application de panneaux conformes à la réglementation en vigueur.

.../...

ARTICLE 3/ - INFRACTIONS:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements applicables en la matière.

ARTICLE 4/ - APPLICATION:

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A VITRY-LE-FRANCOIS, le 23 octobre 2019

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu ~~de la réception en~~
~~Sous-Préfecture le~~
~~et de la publication le~~
~~ou~~ de la notification du **28 OCT. 2019**

Signature

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**




Laurent BURCKEL

**Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Patrick DENIS**

